

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

VINGT ET UNIÈME SESSION

Documents officiels



**CINQUIÈME COMMISSION, 1140<sup>e</sup>  
SÉANCE**

Vendredi 4 novembre 1966,  
à 11 h 5

**NEW YORK**

SOMMAIRE

	Page
<i>Point 74 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Projet de budget pour l'exercice 1967 (suite)</i>	
<i>Examen en première lecture (suite)</i>	
<i>Chapitre 16. — Missions spéciales (suite)</i>	143
<i>Chapitre 17. — Service mobile de l'Organisation des Nations Unies . . . . .</i>	143

*Président: M. Vahap AŞIROĞLU (Turquie).*

POINT 74 DE L'ORDRE DU JOUR

Projet de budget pour l'exercice 1967 (suite) [A/6305, A/6307, A/6385, A/6457, A/C.5/1054, A/C.5/1055, A/C.5/1056 et Corr.1, A/C.5/1060, A/C.5/1062, A/C.5/1065, A/C.5/1066, A/C.5/1074 à 1076, A/C.5/1081, A/C.5/L.868, A/C.5/L.871]

Examen en première lecture (suite)  
[A/C.5/L.868, A/C.5/L.871]

CHAPITRE 16. — MISSIONS SPECIALES (suite)  
[A/6305, A/6307]

1. Le PRESIDENT déclare que des consultations officieuses ont permis de mettre au point un texte concernant le chapitre 16.

2. M. SILVEIRA DA MOTA (Brésil) [Rapporteur] donne lecture du texte ci-après qu'il est proposé de faire figurer dans le rapport de la Cinquième Commission à l'Assemblée générale:

"Tout en approuvant l'ouverture du crédit demandé au chapitre 16 (Missions spéciales), la Cinquième Commission dans son ensemble a fait sien l'avis exprimé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 289 de son rapport (A/6307). De plus, elle a jugé souhaitable que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'examiner au cours de l'année 1967, en consultation avec les gouvernements intéressés, la question du maintien en fonctions des services du représentant spécial du Secrétaire général à Amman<sup>1/</sup>."

3. M. RIHA (Tchécoslovaquie) rappelle que le représentant de la Bulgarie, à la 1139<sup>e</sup> séance, a attiré l'attention de la Commission sur le point 93 de l'ordre du jour (Retrait de toutes les troupes des Etats-Unis et autres troupes étrangères occupant la Corée du Sud sous le couvert des Nations Unies et dissolution de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée) dont l'examen est confié à la Première Commission.

D'autre part, il a été entendu que la Cinquième Commission se prononcerait en première lecture sur le chapitre 16 — dont l'article V concerne ladite commission de Corée quel que soit l'état des travaux de la Première Commission. Cette dernière n'ayant pas encore fixé la date à laquelle elle examinerait la question de la dissolution de la commission de Corée et ayant coutume d'étudier la question de Corée vers la fin de ses travaux, il se pourrait qu'elle aborde ce point de l'ordre du jour une fois que la Cinquième Commission aura déjà procédé à l'examen en deuxième lecture du projet de budget. On voit donc mal comment la Cinquième Commission pourrait voter sur le chapitre 16. En conséquence, la délégation tchécoslovaque pense que l'on pourrait demander au Président de la Première Commission de faire en sorte que celle-ci aborde l'examen du point 93 de l'ordre du jour avant que la Cinquième Commission n'entame l'examen en deuxième lecture du projet de budget.

4. M. RHODES (Royaume-Uni) demande que le texte dont le Rapporteur vient de donner lecture soit distribué aux membres de la Commission<sup>1/</sup>.

5. M. FAKIH (Kenya) et M. CISS (Sénégal) pensent que, si elle est pleinement fondée à augmenter ou à diminuer les crédits demandés pour telle ou telle mission, la Cinquième Commission n'est guère habilitée à décider que l'activité de telle ou telle mission sera poursuivie ou interrompue. C'est à la Première Commission qu'il appartient de se prononcer en la matière.

6. M. MOHAMED RIAD (République arabe unie) déclare que le texte dont le Rapporteur a donné lecture n'a pas d'incidences politiques et ne fait que reprendre, sous une autre forme, le paragraphe 289 du rapport principal du Comité consultatif (A/6307).

7. M. TURNER (Contrôleur), répondant au représentant de la Tchécoslovaquie, rappelle que l'examen en deuxième lecture du projet de budget ne peut avoir lieu que lorsque toutes les commissions ont terminé leurs travaux. Il ne saurait donc être question de procéder à cet examen avant que la Première Commission ait pris une décision au sujet de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée.

CHAPITRE 17. — SERVICE MOBILE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (A/6305, A/6307)

8. Le PRESIDENT rappelle que, dans le projet de budget pour l'exercice 1967 (A/6305), le Secrétaire général demande l'ouverture au chapitre 17 d'un crédit de 1 833 200 dollars, chiffre que le Comité consultatif, au paragraphe 298 de son rapport prin-

<sup>1/</sup> Texte distribué ultérieurement sous la cote A/C.5/L.875.

cipal, recommande de ramener à 1 821 000 dollars. Le Président invite la Commission à se prononcer sur le montant du crédit à ouvrir au chapitre 17.

*Par 65 voix contre 10, avec 3 abstentions, la recommandation du Comité consultatif (A/6307,*

*par. 298) tendant à ouvrir un crédit de 1 821 000 dollars au chapitre 17 est approuvée en première lecture.*

*La séance est levée à 11 h 20.*